Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Belgique

2001/0830(CNS) - 13/06/2002 - Acte final

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2002/C.150/02 du Conseil d'adaptation des traitements de base du personnel d'EUROPOL ainsi que des allocations et indemnités qui lui sont versées. CONTENU : la décision, envisagée à l'initiative de la Belgique, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution. Au vu de ce réexamen, le Conseil envisage une augmentation de 5,2% des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2001 et le 01.07.2002. Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne. ENTRÉE EN VIGUEUR : 14 juin 2002.